

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMÉR (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : INSTITUT DU THERMALISME : DESIGNATION DES DELEGUES**

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses délégués au sein de l'Institut du Thermalisme de Dax.

Le décret n°2014-336 du 13 mars 2014, modifie les dispositions du code de l'éducation relatives à la participation des personnalités extérieures aux conseils d'administration, conseils académiques, conseils des unités de formation et de recherche et, conseils des instituts et écoles faisant partie des universités.

Le mandat des membres du collège extérieur de l'Institut précité arrivant à échéance fin 2014, il convient que le Conseil Municipal de la Ville de Dax désigne un nouveau titulaire et son suppléant, pour siéger dans ce collège.

Dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la parité entre membres de ce collège, l'Institut du Thermalisme souhaite, dans la mesure du possible, que la Ville de Dax désigne prioritairement deux hommes.

Il convient de procéder, par un vote à bulletins secrets, à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Institut du Thermalisme, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Mme Marie-Constance BERTHELON,**

DESIGNE Monsieur Stéphane MAUCLAIR en tant que membre titulaire et Monsieur Francis PEDARRIOSSE en tant que membre suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Institut du Thermalisme de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150127-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 28 Janvier 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».